



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20231219-2023_74-DE



Séance du 19 décembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/12/2023

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD		Madame RUBIO	
Monsieur BLANC	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LOUBAT		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
				Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231219-2023_74-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYVILLE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2023, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n° 2023 - 74

Objet : Tarification 2024 des services en Pôle recyclage et Pôle Environnement : tarification d'accès en Pôle Recyclage, tarifs de vente de compost en remorque en Pôle Recyclage et Pôle Environnement

Rapporteurs : Jean Pierre DUEZ et Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur des pôles recyclages du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

Considérant que la nouvelle offre de services NeoSmicval en Pôle recyclage a été lancée en novembre 2022 en cohérence avec le vote de ses grands principes structurants du 6 septembre 2022 et de l'interdiction des tontes et feuilles du 5 octobre 2021.

Considérant que l'offre de service Neosmicval couplée au dispositif tarifaire en Pôle Recyclage visent en priorité à redonner aux usagers le pouvoir d'agir en associant des leviers d'actions positifs lui permettant d'adopter des nouvelles pratiques en faveur d'une consommation plus sobre et in fine d'une réduction de ses déchets.

Considérant que l'année 2023 a été une année pédagogique pour les usagers. Il est proposé de ne pas revoir la grille tarifaire dans son intégralité pour permettre d'avoir une année complète de recul sur ce nouveau dispositif tarifaire. Cependant, les coûts de l'enfouissement poursuivant leur progression ainsi que la TGAP, il est préconisé d'en tenir compte sur le tarif majoré « Déchet enfouis (Tout venant) ».

Considérant les faits exposés ci-dessus, il est en ce sens proposé les ajustements tarifaires suivants :




1) Dispositif tarifaire en Pôle Recyclage

Il est proposé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 la grille tarifaire ci-dessous pour chaque passage au-delà du seuil annuel fixé à 7, qui comprend :

- Un maintien du tarif existant pour les « Flux triables » ainsi que pour le tarif majoré « Végétaux »,
- Une évolution du tarif majoré « Déchets enfouis (Tout Venant) » de 10%.

Suite à certaines remontées de la part d'usagers, il est en outre proposé de clarifier la grille tarifaire en y rajoutant des icônes des types de véhicules et en y précisant la définition de :

- « Véhicule léger (VL) : comprend les Véhicules particuliers ou de tourisme (VP) et les Véhicules utilitaires légers (VUL) de type fourgonnette jusqu'à 3m³ de volume utile ».
- « Camion ou fourgon : Véhicule utilitaire léger (VUL) de type camion, fourgon ou fourgonnette de volume utile supérieur à 3m³ (mètre cube) ».

TARIF TTC*** PAR PASSAGE (À PARTIR DU 8e			
Type de véhicule	Flux triable	Végétaux	Déchets enfouis (Tout Venant)
 Véhicule Léger (VL)*	10,0 €	16,0 €	15,4 €
 Véhicule Léger (VL)* + remorque	25,0 €	36,0 €	33,0 €
 Camion ou fourgon**	100,0 €	132,0 €	120,0 €

*Véhicule léger (VL) : comprend les Véhicules particuliers ou de tourisme (VP) et les Véhicules utilitaires légers (VUL) de type fourgonnette jusqu'à 3m³ de volume utile.

**Camion ou fourgon : Véhicule utilitaire léger (VUL) de type camion, fourgon ou fourgonnette de volume utile supérieur à 3m³

**TVA 20% incluse

2) Compost vendu à la remorque sur les pôles recyclages et pôles environnement et destiné aux particuliers, professionnels et communes

Il est proposé de maintenir le tarif du compost vendu à la remorque à compter du 1^{er} janvier 2024.

TARIFS DE VENTE DE COMPOST A LA REMORQUE			
	Tarifs HT	TVA	Tarifs TTC
Petite remorque	9,09 €	10%	10,00 €
Moyenne remorque	13,64 €	10%	15,00 €
Grande remorque	27,27 €	10%	30,00 €

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver l'actualisation de la tarification d'accès aux services en Pôle Recyclage et de la tarification de vente de compost à la remorque en Pôle Recyclage et Pôle Environnement, à compter du 1^{er} janvier 2024, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	27
Contre	01
Abstentions	09

Décide :

Article 1 :

D'approuver l'actualisation de la tarification d'accès aux services en Pôle Recyclage et de la tarification de vente de compost à la remorque en Pôle Recyclage et Pôle Environnement, à compter du 1^{er} janvier 2024, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

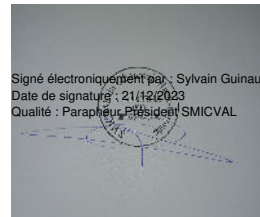
Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231219-2023_74-DE



**Le Président,
Sylvain GUINAUDIE**



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 décembre 2023

Publié le : 21.12.2023

**Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER**

